

Jeanice Hortence N'guellet - Urbanisme : Plus De 50% De Constructions Privées Au Congo Sont Sans Autorisation



Photo: www.bbc.co.uk

diac-congo.com. 2014, Août. Les règles de l'urbanisme sont applicables tant par les acteurs du secteur public que par ceux du privé. Elles font obligation à quiconque désire entreprendre une construction en matériaux durables d'obtenir une autorisation administrative auprès des services compétents. Malheureusement, cette exigence ne se constate que sur le papier, car sur le terrain, nombreux sont les citoyens qui la foulent aux pieds.

À Brazzaville, comme dans d'autres agglomérations du Congo, plusieurs quartiers naissent vite et se dégradent aussi vite à cause de l'occupation anarchique des espaces. Les propriétaires fonciers et terriens, principaux acteurs dans ces ventes délibérées des terrains, opèrent sans grand respect des normes en la matière.

À quand le rétablissement de l'ordre ?

Le phénomène de l'occupation anarchique des terres est loin d'être éradiqué au Congo, malgré les lois et règlements pris par les pouvoirs publics. Le phénomène prend de l'ampleur alors qu'au Congo, la terre, patrimoine inaliénable et signe de reconnaissance d'une nation, semble de plus en plus mal gérée. La léthargie et le laxisme constatés dans la mise en application d'une véritable politique cadastrale laisse présager l'absence d'un département en charge de ces questions.

Read more: <http://www.adiac-congo.com/constructions-privees-au-congo>